

DEMANDE DE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Horaires d'ouverture de la MAIRIE

Du Lundi au Vendredi : 9h-12h30 / 13h30-17h30
Samedi : 9h-12h30

Horaires pour les rendez-vous

Du Lundi au Vendredi : 9h-11h30 / 13h30-16h30
Samedi : 9h-11h30

Vendredi : journée sans rendez-vous

Informations Pratiques :

- ☞ La demande de copie intégrale est à faire à votre mairie de naissance ou au Ministère des Affaires Etrangères à Nantes pour les personnes nées à l'étranger. Vous pouvez faire votre demande via le site internet suivant : www.service-public.fr
- ☞ Le délai d'obtention peut varier, notamment à l'approche des vacances scolaires.
- ☞ Les passeports sont conservés au maximum 3 mois dans le service. Passé ce délai, ils sont détruits.
- ☞ Restitution obligatoire du passeport à renouveler lors du retrait du nouveau passeport.
- ☞ Validité du passeport : 10 ans pour une personne majeure et 5 ans pour une personne mineure.
- ☞ Des documents supplémentaires peuvent être demandés par la Préfecture lors de l'instruction.

PERSONNE MAJEURE

Présence obligatoire au dépôt du dossier et au retrait du titre

1ere demande

- ❑ **Formulaire de demande CERFA ou PRÉ-DEMANDE** (à remplir en ligne sur le site ants.gouv.fr) ; prévoir le formulaire ou le numéro le jour du rendez-vous
 - ❑ **Photos d'identité** couleur (planche de photos conseillée), de moins de 6 mois, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm – taille du visage entre 32 et 36 mm)
 - ❑ **Justificatif de domicile en original daté de moins de 1 an au nom du demandeur** (impôts, eau, électricité, gaz, téléphone fixe ...)
Si vous habitez chez quelqu'un (y compris enfant majeur vivant chez ses parents), l'hébergeant doit vous fournir :
 - un justificatif de domicile en original à son nom accompagné d'une attestation certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois
 - un justificatif d'identité à son nom
 - ❑ **Justificatif d'état-civil et de nationalité française :**
 - ☞ CNI sécurisée valide ou périmée depuis moins de 5 ans
 - ☞ un acte de naissance (extrait avec filiation ou copie intégrale) de moins de 3 mois
 - ❑ **86 € en timbres fiscaux** (montant à régler en réalisant la pré-demande en ligne, en bureau de tabac ou via le site « timbres.impots.gouv.fr »)
- Document(s) supplémentaire(s) :**
Si le justificatif d'Etat Civil ne suffit pas pour démontrer la nationalité : un justificatif de nationalité française (certificat de nationalité, décret de naturalisation, déclaration d'acquisition)
En cas d'utilisation d'un deuxième nom :
 - ☞ **Nom de l'époux :** acte de mariage ou acte de naissance comportant la mention du mariage
 - ☞ **Nom de l'ex-époux :** jugement de divorce ou autorisation écrite de l'ex-époux mentionnant le droit de garder le nom + copie de sa pièce d'identité
 - ☞ **Mention « veuf » ou « veuve » :** acte de décès du conjoint décédé

Renouvellement*

- ❑ **Formulaire de demande CERFA ou PRÉ-DEMANDE** (à remplir en ligne sur le site ants.gouv.fr) ; prévoir le formulaire ou le numéro le jour du rendez-vous
- ❑ **Photos d'identité** couleur (planche de photos conseillée), de moins de 6 mois, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm – taille du visage entre 32 et 36 mm)
- ❑ **Justificatif de domicile en original daté de moins de 1 an au nom du demandeur** (impôts, eau, électricité, gaz, téléphone fixe ...)
Si vous habitez chez quelqu'un (y compris enfant majeur vivant chez ses parents), l'hébergeant doit vous fournir :
 - un justificatif de domicile en original à son nom,
 - une attestation certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de 3 mois
 - un justificatif d'identité à son nom
- ❑ **Justificatif d'état-civil et de nationalité française :**
 - ☞ Si le demandeur produit un titre sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans (passeport électronique ou biométrique ou CNI sécurisée) : Passeport à renouveler et CNI sécurisée
 - ☞ Si le demandeur produit un titre sécurisé périmé depuis plus de 5 ans : passeport à renouveler et un acte de naissance de moins de 3 mois
- ❑ **86 € en timbres fiscaux** (montant à régler en réalisant la pré-demande en ligne, en bureau de tabac ou via le site « timbres.impots.gouv.fr »)

En cas d'utilisation d'un deuxième nom

- ☞ **Nom de l'époux :** acte de mariage ou acte de naissance comportant la mention du mariage (de moins de 3 mois)
- ☞ **Nom de l'ex-époux :** jugement de divorce ou autorisation écrite de l'ex-époux mentionnant le droit de garder le nom + copie de sa pièce d'identité
- ☞ **Mention « veuf » ou « veuve » :** acte de décès du conjoint décédé

PERSONNE MINEURE

Présence obligatoire au dépôt du dossier et pour ceux de plus de 12 ans au retrait du titre

1ere demande

- ❑ **Formulaire de demande CERFA ou PRÉ-DEMANDE** (à remplir en ligne sur le site ants.gouv.fr) ; prévoir le formulaire ou le numéro le jour du rendez-vous
- ❑ **Photos d'identité** couleur (planche de photos conseillée), de moins de 6 mois, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm – taille du visage entre 32 et 36 mm)
- ❑ **Justificatif de domicile en original daté de moins de 1 an au nom du parent demandeur** (impôts, eau, électricité, gaz, téléphone fixe...)
En cas de divorce ou de séparation des parents :
 - ☞ Jugement de divorce ou ordonnance de conciliation ou non conciliation ou décision judiciaire
 - ☞ En cas de résidence alternée, un justificatif de domicile des 2 parents et un justificatif d'identité des 2 parents
- ❑ **Justificatif d'identité du représentant légal**
- ❑ **Justificatif d'état-civil et de nationalité française :**
 - ☞ CNI sécurisée valide ou périmée depuis moins de 5 ans
 - ☞ un acte de naissance (extrait avec filiation ou copie intégrale) de moins de 3 mois
- ❑ **Timbres fiscaux pour un montant de**
 - ☞ 42 € pour les mineurs de 15 à 18 ans
 - ☞ 17 € pour les mineurs de moins de 15 ansMontant à régler en réalisant la pré-demande en ligne, en bureau de tabac ou via le site « timbres.impots.gouv.fr »)

Document(s) supplémentaire(s) :

- Si le justificatif d'Etat Civil ne suffit pas pour démontrer la nationalité :**
 - ☞ un justificatif de nationalité française (certificat de nationalité, décret de naturalisation, déclaration d'acquisition)
- En cas d'utilisation du nom des 2 parents comme nom d'usage :**
 - ☞ Autorisation écrite pour apposition du nom d'usage + justificatif d'identité des 2 parents

Renouvellement*

- ❑ **Formulaire de demande CERFA ou PRÉ-DEMANDE** (à remplir en ligne sur le site ants.gouv.fr) ; prévoir le formulaire ou le numéro le jour du rendez-vous
- ❑ **Photos d'identité** couleur (planche de photos conseillée), de moins de 6 mois, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm – taille du visage entre 32 et 36 mm)
- ❑ **Justificatif de domicile en original daté de moins de 1 an au nom du parent demandeur** (impôts, eau, électricité, gaz, téléphone fixe...)
En cas de divorce ou de séparation des parents :
 - ☞ Jugement de divorce ou ordonnance de conciliation ou non conciliation ou décision judiciaire
 - ☞ En cas de résidence alternée, un justificatif de domicile des 2 parents et un justificatif d'identité des 2 parents
- ❑ **Justificatif d'identité du représentant légal**
- ❑ **Justificatif d'état-civil et de nationalité française :**
 - ☞ Si le demandeur produit un passeport récent valide ou périmé depuis moins de 2 ans : passeport à renouveler
 - ☞ Si le demandeur produit un titre sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans (passeport électronique ou biométrique ou CNI sécurisée) : passeport à renouveler et CNI sécurisée
- En cas d'utilisation du nom des 2 parents comme nom d'usage :**
 - ☞ Autorisation écrite pour apposition du nom d'usage + justificatif d'identité des 2 parents
- ❑ **Timbres fiscaux pour un montant de**
 - ☞ 42 € pour les mineurs de 15 à 18 ans
 - ☞ 17 € pour les mineurs de moins de 15 ansMontant à régler en réalisant la pré-demande en ligne, en bureau de tabac ou via le site « timbres.impots.gouv.fr »)

* En cas de perte ou de vol : fournir la **déclaration** de perte (peut être remplie en Mairie) ou de vol (en police nationale ou gendarmerie)